



Berloz

[www.berloz.ecolo.be](http://www.berloz.ecolo.be)

Berloz, le 22 avril 2019

Madame Valérie De Bue

Ministre des pouvoirs locaux, du logement, et  
des infrastructures sportives

Rue des Brigades d'Irlande 4

5100 NAMUR

Copie : Collège communal de Berloz

Nos Réf.:

Vos Réf.:

OBJET : Droit d'accès des conseillers communaux aux délibérations du Collège communal  
Demande d'intervention de l'autorité de tutelle

Madame la Ministre,

Nous soussignés, conseillers communaux du groupe ECOLO au conseil communal de Berloz, nous nous tournons vers vous en votre qualité de Ministre des pouvoirs locaux. Nous vous saurions gré de vouloir bien intervenir auprès du Collège communal de la commune de Berloz afin que celui-ci permette aux conseillers communaux de consulter ses délibérations.

« Aucun acte, aucune pièce concernant l'administration, ne peut être soustrait à l'examen des membres du conseil » stipule l'article L1122-10 § 1er du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation. Pourtant, à Berloz, la consultation du registre des délibérations du Collège communal n'est pas autorisée pour les membres du conseil. Nous ajoutons qu'aucune alternative permettant la consultation généralisée des dites délibérations n'existe. Ceci représente selon nous une infraction au principe légal énoncé ci-dessus.

Le contrôle des actes posés par l'exécutif devient impossible lorsque les élus ne peuvent pas en prendre connaissance. Pourtant, le contrôle du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif est un des fondements de notre démocratie.

Dès avant notre installation, nous avons adressé différents courriels au Collège communal et au Directeur général de la commune afin d'obtenir l'accès aux délibérations du Collège communal (voir annexes). Sans succès !

A ce jour les membres du conseil communal n'ont pas accès aux délibérations du Collège communal. Vu l'absence manifeste de volonté du Collège communal de Berloz de se conformer à la loi, nous tournons vers les autorités de tutelle en vous demandant d'intervenir.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Isabelle Samedi



Roland Vanseveren

